



En cas de radiation, ce bulletin est à retourner dans les meilleurs délais à l'AC2GE

Siège social :

16, rue Gabriel Voisin - 51100 REIMS
03.26.47.96.24

Bureau secondaire :

15, av. Becquerel - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
03.26.64.12.95

ac2ge@ac2ge.fr - www.ac2ge.fr

Agrément du 13 novembre 2017 sous le N° d'identification : 1 02 510
SIRET : 317 191 609 00021

Cadre réservé à l'AC2GE

N° d'adhérent :

Date de réception : / /

JE SOUSSIGNE (E) :
représentant la Société :
exerçant la profession de :
à : Cabinet Comptable :

demande ma radiation des registres de l'AC2GE

→ à compter du : / /

→ motif : **Cessation d'activité**

Y a-t-il un repreneur ? oui non

- Cession
- Liquidation judiciaire
- Retraite
- Décès
- Autre (à préciser) :

Démission

- Passage au régime Micro (1)
- Passage en société (2)

Transfert vers un autre OGA (Nom du nouvel organisme :))

Autre : (à préciser) :

(le cas échéant) : adresse pour l'envoi des prochains courriers :
.....

Fait à Le / /

Signature de l'adhérent (pour les sociétés, celle du gérant)

(1) Nous vous rappelons que les entreprises soumises au régime Micro ne bénéficient pas d'avantages fiscaux liés à leur adhésion à l'AC2GE, mais peuvent néanmoins maintenir leur adhésion pour un montant de cotisation réduit permettant de bénéficier des services suivants: conseils et soutien pour bien connaître votre statut, entretien annuel avec surveillance notamment du dépassement de seuil et ses conséquences, accès à toutes les formations proposées ainsi qu'aux statistiques relatives à leur secteur d'activitéN'hésitez pas à nous contacter.

(2) Les entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés n'ont pas d'avantages fiscaux liés à leur adhésion à l'AC2GE, mais peuvent néanmoins maintenir leur adhésion afin de bénéficier de l'ensemble des services proposés par l'AC2GE et **notamment la dématérialisation et la télétransmission de leurs données fiscales et comptables et des annexes selon la procédure EDI-TDFC.**